PROGRAMME DE FORMATION

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) — Formation initiale

Durée	14 heures en présentiel (2 jours)
Effectif	De 4 à 10 personnes
Public concerné	Tout salarié d'entreprise, publique ou privée ; demandeur d'emploi ; élève de lycée professionnel
Prérequis	Aucun prérequis n'est exigé
Formateur	Titulaire du certificat de « Formateur SST » ou « Formateur de formateurs SST » en cours de validité
Validation	Certificat SST (modèle national), délivré par OPTI FORMA en tant qu'entité habilitée, valable 24 mois
Financement	Plan de développement des compétences, OPCO, fonds propres
Lieu & délai	Intra-entreprise (Île-de-France, La Réunion) ou site défini ensemble · Date fixée dès l'acceptation du devis ; délai précisé sur le devis
Accessibilité	Adaptations étudiées au cas par cas avec la référente handicap (contact@opti-forma.fr · 06 35 46 84 92)

1. Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

2. Programme détaillé

Domaine de compétences 1 — Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. **Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise :** identifier le cadre juridique du rôle du SST, délimiter son champ d'intervention en matière de secours.
2. **Protéger de façon adaptée :** mettre en œuvre les mesures de protection, identifier les dangers persistants, supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.
3. **Examiner la victime :** rechercher la présence de signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée, reconnaître les autres signes, prioriser les actions à réaliser.
4. **Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés :** définir les éléments du message d'alerte, identifier qui alerter, faire alerter ou alerter soi-même.
5. **Secourir la victime de manière appropriée :** choisir l'action à effectuer, la réaliser selon la conduite à tenir, surveiller l'évolution de l'état de la victime jusqu'à la prise en charge par les secours spécialisés.

Domaine de compétences 2 — Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. **Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :** s'approprier les enjeux de la prévention, se positionner comme acteur de la prévention.
7. **Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail :** repérer des dangers et informer les personnes concernées, déterminer des risques et leurs dommages potentiels.
8. **Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention :** supprimer ou réduire les risques, transmettre les informations aux personnes en charge de la prévention, proposer des pistes d'amélioration.

3. Pédagogie et moyens

Méthodes mobilisées :

- Exposés théoriques et échanges avec le groupe.
- Mises en situation d'accident simulées, avec matériel dédié.
- Travaux en sous-groupes, tests pédagogiques.

Matériel pédagogique obligatoire : un défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires, un lot de mannequins avec protections individuelles (adulte, enfant, nourrisson), du matériel de simulation adapté aux situations traitées, le plan d'intervention SST avec ses pictogrammes (édition INRS).

L'aide-mémoire « Sauvetage Secourisme du Travail » (édition INRS) est remis à chaque participant à l'issue de la formation.

4. Modalités d'évaluation et de certification

La certification repose sur deux épreuves organisées en fin de formation et évaluées à l'aide des grilles de certification officielles de l'INRS :

Épreuve	Contenu	Modalité
Épreuve n°1	Mise en situation d'accident du travail simulée (action / analyse) : le candidat montre sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation.	Individuelle, en fin de formation
Épreuve n°2	Entretien avec le formateur : le candidat répond à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.	Individuelle, en fin de formation

Le certificat SST est délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation, a fait l'objet d'une évaluation continue favorable et a satisfait aux épreuves certificatives (ensemble des 8 compétences du référentiel acquises). Sa validité est de 24 mois ; elle est prolongée par le suivi d'un stage de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) de 7 heures tous les 24 mois. Le certificat SST donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

5. Suivi et sanction de la formation

- Feuille d'émargement signée par demi-journée.
- Attestation de fin de formation mentionnant les résultats des acquis, remise à chaque stagiaire.
- Certificat SST (modèle national), délivré via l'outil FORPREV du réseau prévention, en cas de réussite aux épreuves certificatives.
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Programme conforme au Document de Référence du dispositif SST (INRS, réseau Assurance Maladie – Risques Professionnels), version en vigueur. Document mis à jour le 28/09/2026.